

MAIRIE DE SAINT APPOLINARD

42520



**ARRÊTÉ CIRCULATION
ROUTE DU PONT CHARDON
VOI 150324
ARRETE MUNICIPAL**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT APPOLINARD

VU le décret n° 57657 du 22 mai 1957 et textes ultérieurs et notamment l'article 98,

VU le Code de la Route,

VU l'ordonnance du 19 décembre 1958 relative à la Police de la Circulation Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande de la **SARL MTC- 42520 MACLAS**, représentée par **M CHARDON (06.87.17.75.47)**, en date du **15 Mars 2024** pour une **réfection de façade avec pose d'un échafaudage au 465 Route du Pont Chardon**

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures nécessaires à la sécurité sur la voie publique

ARRETE

Article 1/

La SARL MTC est autorisée à effectuer les travaux de réfection de façade sur la propriété sise au 465 Route du Pont Chardon avec la pose d'un échafaudage du **Lundi 18 Mars au Vendredi 5 Avril 2024**.

Article 2/

Durant cette période **la circulation sur cette voie sera perturbée dans le deux sens de circulation** et la Route du Pont Chardon sera **fermée à la circulation** 1 journée (date à préciser par l'entreprise) pendant cette période.

Article 3/

Une signalisation réglementaire manuelle sera mise en place par la SARL MTC durant toute la période de chantier.

ARTICLE 4/

Ampliation du présent arrêté sera transmis à la SARL MTC

Fait à Saint Appolinard le 15 Mars 2024

**Le Maire
Annick FLACHER**

